

Compte rendu du conseil municipal du Mercredi 23 Septembre 2020.

Présent.e.s : Mr Guesdon Loïc, Mme Catherine Schweitzer, Mr Jean Luc Posterle, Mme Nathalie Dannfald, Mme Virginie Vialade, Mme Christelle Cheron, Mr Christian Capelli, Mme Armelle Pruvost, Mme Cécile Artigarrede, Mr Patrick Delfosse et Mr Patrice Bacarrisse

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Mme Catherine Schweitzer

Début de séance : 19h30

1. Projet Antenne téléphonique

Le dossier nécessaire à l'implantation de l'antenne sur le sommet de côte Cami de la Marlère est invalide faute d'apport de pièces complémentaires de la part d'Orange dans les délais impartis.

Après un mois et demi de négociation et en accord avec l'ensemble du conseil municipal, Monsieur le Maire a proposé à la société TDF deux nouvelles parcelles pour l'implantation de l'antenne téléphonique. Il s'agit des parcelles section A n°293 et section A n°239, toutes deux situées dans le bois du Marmajou. Une sur la zone actuelle du dépôt communal et une autre en limite de propriété avec Nouilhan et proche des « villages accueillants ». La société TDF dans un courrier daté du 05 Août a proposé un accord de principe pour ces 2 parcelles. Monsieur le Maire accompagné de Mme Catherine Schweitzer 1ere adjointe a rencontré vendredi 14 Août sur ces 2 parcelles Mr Castanié représentant de TDF. A l'issue de cette rencontre un accord de principe a été signé pour la location pendant une durée de 20 ans et pour un loyer de 3700 euros par an pour chacune des 2 parcelles.

Cet accord de principe n'est valable qu'avec une délibération du conseil municipal.

Le conseil municipal a souhaité rajouter deux conditions supplémentaires à cet accord.

La société TDF ou la société Orange devront prévenir et soumettre à délibération au conseil municipal pour l'ajout d'un intervenant supplémentaire sur l'antenne téléphonique.

D'autre part, cet accord est valable qui si la société TDF prend en charge l'ensemble des coûts relatifs au raccordement au réseau électrique nécessaire à l'alimentation de son site.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
11	0	0

2. Limitation de l'éclairage Public

Le maire ainsi que le conseil municipal proposent par délibération que l'éclairage public soit limité à 00h sur l'ensemble de la commune. Cette délibération sera transmise au SDE. (Syndicat Départemental d'Electrification).

POUR	CONTRE	ABSTENTION
11	0	0

3. Virement de crédit.

Le maire demande au conseil municipal la création d'une ligne de crédit sur le budget actuel afin de pouvoir régler la facture de création du site internet. Effectivement cette ligne n'a pas été prévue au budget car le budget a été validé par l'ancien conseil municipal.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
11	0	0

4. Activités Communales

Délégation Forêt : Une vente pour la société XPBois (33 cestas) d'une parcelle N°6 de peupliers a été réalisée pour un montant de 16 400 €. Des travaux de replantation sont à prévoir.

Un devis pour des travaux sylvicoles (broyage) sur 2,21 HA sont à prévoir.

L'ONF propose un devis de 4377,61 €/HT.

La société SANGUINET propose un devis d'un montant de 3510 €/HT.

Validation du devis de Sanguinet.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
11	0	0

Délégation communication : Avancement du projet du site internet. Le choix de la chartre graphique et de la phrase d'accroche a été choisi. La société « monclocher.com » est en cours d'élaboration du site internet. Mr le maire remercie tous ceux qui participent à ce projet, et tout particulièrement Mr Patrick Delfosse pour son engagement.

De plus, la sortie d'une édition de l'écho Lafitolais est prévu pour fin Septembre. Il est présenté à l'ensemble du conseil.

Délégation Finances : Un point d'alignement a été effectué entre Mr le Maire et Mme Cécile Artigarrède. L'objectif est de mettre en place cette délégation et de la rendre plus attractive, de garantir une transparence totale sur les comptes de la mairie. De plus, Mme Cécile Artigarrède suivra le bon fonctionnement du budget et donnera des alertes ou des orientations budgétaires au conseil municipal. Une rencontre sera prévue avec le Trésorier d'ici la fin de l'année pour l'élaboration du budget 2021.

Délégation Complexe Sportif : La délégation, suite à la fin des travaux de peinture réalisés en extérieur au niveau du complexe, propose l'achat d'un blason en inox qui serait apposé sur la façade Est du complexe. Le montant de ce blason est de 315 €/HT, est réalisé par la société ETRI à Villecomtal sur Arros.

De plus, la société Acchini rebouchera les fissures sur le goudron extérieur du fronton de pala. Cette intervention nécessaire avant cet hiver représente un montant de 1240 €/HT à la charge de la commune.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
11	0	0

Délégation aide sociale : Mr le Maire en accord avec les représentants de la délégation d'aide sociale propose l'annulation du repas des aînés de fin d'année, en raison de la crise sanitaire lié au covid 19. Mr le maire propose à la délégation de réfléchir à un présent qui serait offert aux anciens. Un devis doit être présenté lors du prochain conseil municipal.

Communauté des Communes Adour Madiran : La CCAM recherche des élus volontaires pour participer à des délégations. Merci aux conseillers volontaires de le faire savoir à la mairie de Lafitole avant le 27 Septembre.

Déploiement compteur Linky : Un courrier à chaque administré sera envoyé pour le déploiement des compteurs Linky en remplacement des compteurs actuels. Ces remplacements ne sont pas facturés, permettent un dépannage plus rapide, des opérations à distance aussi bien pour l'opérateur que pour le client. Ces remplacements seront effectués par la société Constel basé à Tarbes. Cette opération durera environ 15 jours et elle est prévue fin Octobre début Novembre.

5. Réflexions Projets avec investissement pour 2021.

Le maire demande au conseil municipal de proposer une série de projets pour 2021 afin de les budgétiser et de les prioriser.

- Transformation de l'ancienne poste en un appartement à but locatif. L'Agence Départementale d'Accompagnement des Collectivités sera contactée par Mr le Maire afin d'obtenir un chiffrage de ce projet.
- Etude de l'implantation d'un terrain de pétanque au niveau du complexe sportif

- Achat d'un outil d'aide à la manutention pour le chargement du bois lors des coupes communales.
- Voiries : prévision de 3 passages par an de l'épaveuse dans le village au lieu de 2 actuellement.
- Voiries : définir les travaux de 2021.
- Mise en place d'un atelier « Lecture » par et pour les habitants une fois par mois tous les mercredis de 14h30 à 15h30, de Janvier à Juin.
- Mise à disposition d'un ordinateur avec internet pour le public dans l'agence postale.
- Le conseil municipal a tout loisir de proposer encore d'autres projets d'investissement pour 2021.

6. Questions Diverses

Mme Nathalie Dannfald demande au maire s'il est prévu par la Communauté des Communes Adour Madiran et/ou par le département une nouvelle dotation de masques pour les habitants. Le maire n'a pas connaissance à date d'un don du département en masques mais il demandera lors de la prochaine réunion des maires à la communauté des communes.

La détérioration du parapet du pont par un véhicule ayant perdu le contrôle n'a pas donné lieu à une plainte de la part du département, qui sera en charge des frais de réparation.

Les bacs jaunes sont à récupérer à Val d'Adour Environnement à Vic-en-Bigorre.

Les galets ainsi que les arbres tombés dans le cours de l'Adour ne peuvent être déplacés que par le syndicat de l'Adour. Une demande va être réitérée auprès du syndicat de l'Adour notamment pour la réparation de la digue.

Un aménagement des toilettes du complexe est à envisager pour proposer des toilettes publiques accessibles de l'extérieur. Un devis sera établi pour installer une porte renforcée entre les toilettes et le bar du complexe.

Fin de la séance à 21h45. Prochain conseil Mercredi 28 Octobre.